

## 0 – Constat : la décentralisation, processus irréversible ?

- Le processus correspondrait à la demande toujours croissante de services des citoyens. Ils espèrent une meilleure transparence du financement public, voire de meilleures retombées personnelles, ce qui rentre dans une logique d'assistanat.
- Le Maire est devenu le premier échelon incontournable du contact avec le citoyen, suivant le diagnostic populaire : « si le Maire n'est pas compétent sur un sujet quel qu'il soit, c'est qu'il est incompétent ».

Il est donc nécessaire :

- de fixer le régime de responsabilité du Maire,
- de répartir les responsabilités entre les différents niveaux territoriaux,

pour améliorer les règles de gouvernance du système.

Le découpage territorial : commune, communauté de communes, département, région est loin d'être optimal et ne permet pas une décision économiquement efficace.

\* \* \*

1 - Les champs de compétence des unités territoriales sont fixés par la Loi. Il importe qu'ils soient disjoints, pour que les responsabilités soient clairement affectées. (complexité actuelle du financement des projets publics).

2 – L'abandon, par l'Etat, de la gestion de certains domaines d'action, lui a permis de concentrer sur le contrôle les moyens restant à sa disposition et de garder sa prééminence par ce biais juridique et réglementaire.

3 – Le maintien de l'intégrité nationale implique :

- une politique de redistribution et de péréquation,
- une action adaptée de contrôle du respect des règles nationales.

4 – Le transfert des moyens financiers « à l'euro près » et la polémique qui s'en est suivie n'ont pas de sens économique. Seule est d'importance la maîtrise des déficits publics, territoriaux ou nationaux.

5 – La règle de base de la délégation de responsabilités dans la gouvernance et l'administration de l'entreprise donne le pouvoir à celui qui paye. Cette règle devrait s'appliquer aux différentes collectivités territoriales et dans cette logique, il conviendrait qu'il y ait toujours un financeur majoritaire.

6 – Rigueur financière et productivité des services.

La maîtrise des finances locales à champ d'action constant repose sur la mobilisation des marges d'efficacité par les décideurs (cf. rapport de la Cour des Comptes) et la responsabilisation du citoyen par des mesures :

- d'information (télévision intercommunale ?),
- d'incitation positive : le respect des obligations citoyennes entraîne une réduction de l'impôt local,
- de formation, cette action ne peut porter ses fruits qu'à long terme..

7- En ce qui concerne les actions nouvelles :

- Le projet en partenariat public/privé (pôle de compétences, pôle de compétitivité) pose un problème évident au niveau de la décision et du financement.
- Lorsque les « expérimentations » aboutissent à des dérogations à la Loi, elles risquent de se traduire par des dérives financières.
- Il serait nécessaire, au niveau national, de limiter le financement consacré à ces actions par chaque collectivité territoriale à un pourcentage de leur budget.



# **ECONOMIC BRAINSTORMING 2006**

Faits et Méfaits  
de la décentralisation

*Conclusions*

*Observations d'économistes*

**Collioure**

29 - 31 décembre